



Congé Individuel de Formation : Notre Engagement Qualité

Avant l'entrée en Formation

- ◆ Au cours d'un entretien individualisé, le Conseiller-Formation prend connaissance des acquis personnels et professionnels du Candidat, de son projet professionnel et de sa motivation.
- ◆ Le Conseiller-Formation propose au Candidat de l'accompagner dans l'élaboration de son projet professionnel.
- ◆ Le Conseiller-Formation valide avec le Candidat un parcours de formation adapté et individualisé : il tient notamment compte des acquis personnels et professionnels du Candidat pour adapter la durée du parcours de formation.
- ◆ Le Conseiller-Formation propose un accompagnement dans l'élaboration du dossier de motivation, en lui indiquant les questions auxquelles le dossier doit répondre.

Au cours de la formation

- ◆ Au cours de la première semaine de formation, le Stagiaire bénéficie d'un entretien individualisé avec le Conseiller-Formation qui a élaboré son dossier.
- ◆ Au milieu de la formation, le Stagiaire bénéficie d'un second entretien, avec un des Conseillers-Formation de l'organisme, appelé « entretien de mi-parcours » et destiné à faire le point sur la formation en cours d'une part, et sur le projet professionnel du stagiaire d'autre part.
- ◆ Le Stagiaire bénéficie en fin de formation d'un dernier entretien, visant à dresser le bilan de la formation et à accompagner le Stagiaire dans la suite de son projet professionnel. A l'occasion de ce dernier entretien, les documents administratifs le concernant lui sont remis ; et le Stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction proposé par l'organisme et remplit le Livre d'Or de son lieu de formation.

Après la Formation

- ◆ L'Ancien Stagiaire bénéficie sans limitation de durée et gratuitement des services d'AUDRECO FORMATION après la formation : études d'opportunités professionnelles, recherche d'emploi, mise en relation...
- ◆ L'un des Conseillers-Formation de l'Organisme prend contact personnellement avec l'Ancien Stagiaire dans un délai compris entre quatre et six mois après la fin de l'action de formation, afin de faire un point sur la réalisation concrète de son projet professionnel.
- ◆ Un compte-rendu de cet entretien est systématiquement envoyé à l'OPACIF ayant financé la formation de l'Ancien Stagiaire.

SA AU CAPITAL DE 38113 € RCS PARIS B 393 351 135 CODE APE 804 C
24, Rue du Château des Rentiers – FR-75013 PARIS (Établissements Secondaires LILLE, LYON)
Accueil Téléphonique 0 820 420 075 ou 01 44 24 36 71
Télécopie 0 820 420 076 ou 01 45 85 09 52
www.audreco.com / hello@audreco.com

*Organisme Qualifié OPQF
Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle
Membre du Forum Français pour la Formation Ouverte et à Distance
Membre de la Chambre Nationale de l'Enseignement à Distance CHANED*